

N° DEL 2014.09.24/167

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

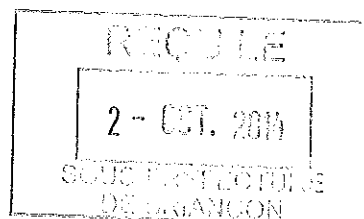
THEME : FINANCES 4.

OBJET : LES FESTIV'HAUTS
– ANNULATION DE LA
SUBVENTION ATTRIBUEE
EN 2014.

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Depuis 2008, le festival "Les Festiv'Hauts" était un évènement convivial et de qualité mêlant art de rue, musique, cirque et toutes autres formes de spectacles, et réunissant professionnels et amateurs.

Après six éditions successives, les Festiv'Hauts ont eu lieu pour la dernière fois le samedi 16 août.

Faute de moyens suffisants, l'association « Les Festiv'Hauts » n'a pas pu organiser le festival dans son format habituel et l'édition 2014 a été réduite à la seule soirée du 16 août. Or, par délibération N°DEL 2014.02.12/041 en date du 12 février 2014, le conseil municipal de Briançon avait attribué à l'association « Les Festiv'Hauts » une subvention d'un montant de 5 000 euros.

En concertation avec l'association, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'annuler l'attribution de la subvention de 5 000 euros à l'association « Les Festiv'Hauts » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

Nicole GUERIN.

